

**PROJET CULTUREL  
ET REHABILITATION DU PATRIMOINE  
A CHAMONIX  
CHAMONIX NORD - PLACE DU MONT-BLANC - COUTTET**

en vue du conseil municipal du 30 avril

La présente réflexion fait suite à la réunion publique du 22 avril, au cours de laquelle le maire Eric Fournier, les élus et les services de la Ville ont exposé 5 scénarii selon une analyse critérielle rigoureuse pour l'implantation d'un espace culturel modulable offrant 700 places.

Il ressort de cette analyse que le site le plus adapté serait la place du Mont-Blanc. L'investissement public serait générateur de recettes, grâce aux congrès et séminaires, condition indispensable aujourd'hui pour les collectivités qui sont toutes confrontées à des difficultés financières.

Dans le prolongement de ce choix, le débat a fait émerger un 6ème scénario alternatif, fondé sur la réhabilitation des bâtiments existants. Cette proposition, émise par l'architecte Christophe de Laage, s'appuie sur l'opportunité technique d'une réutilisation des coupoles créées par l'architecte Taillebert en 1970, grâce à la possibilité de dégager sous voûte de grands volumes vides, adaptés aux congrès, spectacles ou expositions.

Une telle réhabilitation serait en outre l'occasion d'une mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux, selon Grenelle 1 et la loi portant engagement national pour l'environnement en cours d'élaboration, qui crée une obligation de traitement des plus fortes consommations d'ici 2012.<sup>1</sup>

En effet c'est la rénovation de l'existant qui est porteuse du plus fort potentiel d'économies d'énergie.

Conçue dans cette optique, la réhabilitation des coupoles ouvre des perspectives convergentes pour l'adaptation des fonctions, pour les économies d'énergie et pour la mise en valeur d'éléments majeurs du patrimoine communal actuellement mal ou sous-utilisés.

On voit ainsi se préfigurer une action d'ensemble sur le patrimoine communal du centre de Chamonix, patrimoine dont la qualité exceptionnelle rend crédible une valorisation culturelle de la vallée.

Une visite sur place avec Christophe de Laage m'a confirmée dans l'idée que les bâtiments communaux de l'hyper-centre réunissent à la fois une offre majeure par la qualité architecturale, et une quantité suffisante pour absorber les besoins socio-culturels recensés, sans exclure une certaine capacité de logement.

Cette réflexion ne préjuge pas des critères techniques des bâtiments, que seules des expertises architecturales et techniques sont à même de définir. Elle incite à une démarche comparative de faisabilité, dans un esprit d'économie bien comprise.

---

<sup>1</sup> D'après la loi de programmation du 3 août 2009, qui prévoit d'ici 2020 une réduction de 40% la consommation d'énergie et de 50% des GES des bâtiments publics existants. Les labels BBC Bâtiment Basse Consommation, définis par arrêté suite au décret de sept 2009, exigent pour la Rénovation une consommation de 64 à 120 kwh/m2/an, soit le plus fort potentiel d'économie. Pour la construction neuve le label en reste au seuil de 50 kwh/m2 SHON/an fixé en 2005.

Quant à l'urbanisme, il devra être encore plus attentif qu'auparavant à l'impact des prévisions sur la consommation énergétique, avec l'introduction de mesures réglementaires favorables, l'obligation d'une densification autour des transports, et une «charte d'usage» des rues attentive aux déplacements des habitants.

## 1. Eléments comparés de programmation des activités socio-culturelles

activités socio-culturelles	option 1 construction nouvelle + travaux	option 2 réhabilitation des bât comx
Centre de congrès et spectacle, accueil associatif	bâtiment à créer place du MB	libération coupoles 1, 2, 3 ? évidement, aménagement rénovation énergétique traitement extérieur
MJC, Maison pour Tous crèche, locaux assoc divers coupoles 1 et 2	travaux coupoles 1 et 2 amélioration énergétique	délocalisation provisoire : hôtel Couttet relocalisation définitive : coupoles, Couttet, bât pompiers ?
autres occupations coupole 3 matériel , salle scolaires	travaux coupole 3? amélioration énergétique?	relocalisation ? salle hémicycle, projection...
Ecole de musique studio de danse ...	dans opération ultérieure	implantation à l'hôtel Couttet
<i>logements résidence sociale ?</i>		<i>anciens Couttet + jardin public</i>
<i>Concession utilisateur culturel ? résidence internationale</i>		<i>réhabilitation : hôtel Couttet + Tourette + parc (pédagogique, écologique...)</i>
<i>+ information entrée de ville ?</i>		<i>pl Mont-Blanc</i>
<i>+ marché couvert ?</i>		<i>pl Mont-Blanc</i>

## 2. Options comparées d'implantation en construction nouvelle ou en réhabilitation

### Option 1 : construction du centre culturel + réhabilitation des autres bâtiments

Cette option présentée par la mairie prévoit d'implanter sur la place du MB le futur centre de 700 places modulables, selon une forme à définir, en continuité de bâti ou en plan ouvert. Toutefois le projet ne pourrait pas occuper l'emplacement du bâtiment des pompiers, qui est en zone inondable, et qui serait à détruire après libération. En ce cas, la densité annoncée ne serait pas excessive, mais elle remplirait la capacité de la place.

Difficulté : l'intégration architecturale d'un objet supplémentaire, accentuée par la fermeture des parois sans ouverture sur la place, ce qui n'est pas un facteur de valorisation de l'espace public.

La réhabilitation des autres bâtiments communaux reste nécessaire en plus. L'opération est dépendante de la libération du bâtiment des pompiers.

### Option 2 : réhabilitation des coupoles pour l'implantation du centre culturel + hôtel Couttet et parc

Cette 2ème option vise à réutiliser les coupoles de Chamonix-Nord, dont la réhabilitation est indispensable en tout état de cause. Leur libération, définitive ou provisoire, semble possible dès maintenant si on utilise le deuxième site communal de l'hyper-centre, l'hôtel Couttet. La place du MB est préservée.

- Le site architectural de Chamonix Nord est énergivore ; la grande coupole centrale, peu éclairée, est sous-utilisée. Son potentiel pour un grand volume sous voûte permet l'accueil d'un public nombreux (800 places?). Le site appelle un traitement complet : architectural, fonctionnel, et social.
- Le site historique de l'hôtel Couttet exige des mesures d'urgence, avant une réhabilitation complète. Outre des activités culturelles (école de musique...) l'accueil provisoire de la MJC, crèche... est à considérer. Pour la réhabilitation complète (*en italique dans le tableau ci-dessus*), on peut envisager une cession locative à un opérateur culturel, par ex pour une résidence internationale d'artistes ou de chercheurs (cf. les Recollets à Paris), apportant un rayonnement et une fréquentation permanente. Le parc sera à restaurer, avec sa tour-pigeonnier, et à ouvrir largement au public.



LE SITE DE LA PLACE DU MONT-BLANC

